

Le 14 août 2013 CHA C

0 9 7 1 **Grand Conseil. Démission et remplacement**

Le Conseil-exécutif prend acte de la démission de Madame la députée Emilie Moeschler, Bienne, avec effet au terme de la session de juin 2013.

Vu la loi et le décret du 5 mai 1980 sur les droits politiques (art. 40c LDP et art. 17 DDP), le Conseil-exécutif déclare élue au Grand Conseil

Madame Samantha Dunning Thierstein, née en 1987, domiciliée Rue Haute 27, 2502 Bienne, première des viennent ensuite sur la liste 7 Parti socialiste romand, Jeunesse socialiste et Syndicats (PSR), dans le cercle électoral Biel-Bienne – Seeland.

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle du Jura bernois.



A la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier:

Recours en matière de droit public peut être formé auprès du Tribunal fédéral contre le présent arrêté du Conseil-exécutif dans les 30 jours qui suivent sa publication dans la Feuille officielle (art. 88, al. 1, lit. a en relation avec l'art. 100, al. 1 de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral, LTF).